

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service sécurité risques
et crises

Nos réf. : MCM/2014-168

Affaire suivie par : **Marie-Céline Masson**
marie-celine.masson@nord.gouv.fr
Tél. : 03 28 03 85 14 – Fax : 03 28 03 85 12
Courriel : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Lille, le **21 MAI 2014**

Le Directeur départemental

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Mise en œuvre de la Directive Inondation – Atelier « Stratégie locale »

La directive européenne du 23 octobre 2007, dite « Directive Inondation » a pour objet de définir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation permettant de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine.

La mise en œuvre de cette directive, initiée depuis 2011, a franchi des étapes clés. Sur le bassin Artois Picardie, l'année 2012 fut consacrée à l'émergence des onze Territoires à Risques Importants (TRI) dans la continuité de « l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondation » (EPRI) adoptée le 22 décembre 2011. Elle a également fait l'objet d'une importante concertation auprès de l'ensemble des parties prenantes sur chaque TRI afin de présenter cette nouvelle démarche, son état d'avancement et de faire émerger les structures porteuses.

L'année 2013 fut, quant à elle, dédiée à la production des cartographies des zones inondables et des risques sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Au cours des mois de janvier et février 2014, la DREAL a débuté la phase d'élaboration du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) par la tenue d'ateliers territoriaux. Le PGRI a pour objet de donner une vision stratégique des actions à conjuguer sur le bassin Artois Picardie pour réduire les conséquences négatives des inondations sur les TRI.

Il convient à présent d'initier la phase relative à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation déclinaison, à l'échelle d'un périmètre approprié, de la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation et du PGRI. Cette phase, co-animée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, doit s'effectuer en étroite collaboration avec les acteurs du territoire.

Ainsi, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord vous invitent à un premier atelier territorial qui aura pour objet de vous présenter et de faire valider la méthodologie envisagée et les groupes de travail pressentis pour l'élaboration de cette stratégie locale.

Cet atelier se tiendra le **mardi 24 juin 2014 à 14h30 à la maison du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 4 cour de l'Abbaye à Maroilles.**

Pour respecter les obligations de la directive inondation, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord vous soumettrons également

- 1) un périmètre de gestion du risque d'inondation, des objectifs principaux et un délai de réalisation de la stratégie locale qui feront l'objet d'arrêtés pris par le Préfet Coordonnateur de Bassin en septembre 2014
- 2) la composition et le rôle de chaque groupe de travail en charge de l'élaboration des stratégies
- 3) une liste des parties prenantes et des membres du comité de pilotage dont la composition doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral du préfet de département

Au cours de ce premier atelier, les échanges porteront sur des orientations stratégiques et sur leurs déclinaisons opérationnelles. Aussi pour garantir leur efficacité, je vous remercie de prévoir une représentation associant élus et techniciens.

Afin de préparer cet atelier, je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence auprès du service Sécurité Risques et Crises de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord à l'adresse suivante : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer



Philippe LALART

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le Président de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Mormal

Monsieur le Président de la Communauté de Coeur de l'Avesnois

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

Monsieur le Président du Syndicat mixte du SAGE de la Sambre

Monsieur le Président de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SIAECEA)

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Monsieur le Directeur régional des voies navigables de France

Monsieur le Président de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur le Maire de Leval

Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe

Monsieur le Président du Conseil Général du Nord

